

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le 11 du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 05/05/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, YATTOCHANE Halima, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, TROTTEY Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : COMETTINI Ramon a donné procuration à DUPERRIER Pierre, DESDOUETS Solange a donné procuration à HASSAN Jérôme, MAIRE Céline a donné procuration à MAIRE Frédéric, MOICHON Nathalie

SECRETAIRE : BAGOT CHIARAVALLI Laura

D2026_051107

OBJET : ACQUISITION D'UN SIRH

RAPPORTEUR : Laura BAGOT CHIARAVALLI

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal de la collectivité au titre de l'année 2026,

VU la mise en concurrence de trois éditeurs de SIRH en décembre 2025, par l'envoi sous forme de courriel, d'une lettre de consultation accompagnée d'un cahier des clauses techniques particulières détaillé,

VU les réponses de deux des éditeurs sollicités, BERGER LEVRAULT et CIRIL GROUP parvenues avant le délai fixé au 30 janvier 2026 par la lettre de consultation,

Considérant que le montant du marché de fourniture est inférieur au seuil de 60 000 € HT,

Après étude des offres selon les critères non hiérarchisés définis dans la lettre de consultation, à savoir :

- L'adéquation technique du produit aux besoins de la collectivité
- Les conditions tarifaires
- L'efficacité des services après-vente, d'assistance, maintenance
- La qualité des formations préalables à la mise en production
- L'ergonomie et la facilité d'utilisation du produit

Vu la présentation du rapport d'analyse des offres lors du bureau municipal du 04 mai 2026,

Considérant que M. Duperrier Pierre, 1er adjoint, intéressé à l'affaire, quitte la séance lors de l'examen et du vote de la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et non intéressés,

DECIDE

-De retenir la proposition d'attribution du marché de fourniture, installation, paramétrage, mise en production et maintenance d'un progiciel de type SIRH, à l'Entreprise CIRIL GROUP sise 49 Avenue Albert Einstein à VILLEURBANE (69266) pour un montant initial en investissement de 49 704 € TTC (hors marge de la plateforme de marché public sur le coût d'achat des licences) et un coût de fonctionnement annuel de 10 344 € TTC.

-D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette attribution.

-D'inscrire au budget principal de la commune les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jérôme HASSAN



La secrétaire,
Laura BAGOT CHIARAVALLI

